



Appel d'une décision prud'hommes

Par **Nagase**, le **04/03/2013** à **16:38**

BonjourrrrrJe viens de recevoir une lettre me notifiant que mon ex - employeur a fait appel à la décision du prud'homme.rnrnPour faire court, mon employeur avait 4 mois de retard sur mon salaire et avait baissé mon salaire pendant un an (sans papier ni rectification de contrat)rnrnJ'ai donc réclamé ces sommes et le prud'homme a "validé" ma demande.rnrnLa somme étant assez conséquente(6000€) et sachant mon entreprise dans les difficultés financières je leur ai accordé un échéancier sur 5 mois !rnEt il ne m'a payé qu'un seul mois pour l'instant (le prochain paiement doit arriver le 10 de ce mois)rnrnVoilà j'avais donc deux questions :rn-Est ce qu'il peut du coup arrêter de me payer en attendant la décision?rn-Est ce qu'à cet appel je pourrais demander des dommages et intérêts ? (je n'ai pas pu la première fois car c'était en référé)rnrnMerci beaucoup d'avance !